

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ILICITE

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Août

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Il y a trop de ballottages pour qu'il soit possible d'exprimer une opinion raisonnée sur les élections de dimanche. La première impression encore incertaine qui semble se dégager des élections, c'est que la Chambre future ne différera pas essentiellement de l'ancienne. Une seconde impression, très nette celle-là, c'est la défaite absolue du parti radical, et cela malgré l'effort désespéré qu'il avait fait et la manœuvre qu'il croyait si habile d'une alliance avec les socialistes.

D'après la statistique officielle, en effet, les résultats complets moins quinze circonscriptions donnent 30 sièges seulement aux radicaux-socialistes et aux socialistes. C'est l'effondrement. Celui qui depuis longtemps était considéré comme le chef incontesté du radicalisme est mortellement atteint.

Les yeux de la France entière étaient tournés vers la circonscription du Var où M. Clémenceau avait posé sa candidature. Le scrutin n'y a pas donné de résultat définitif. Mais il paraît très probable, dès à présent, que l'homme qui a si longtemps dirigé l'Extrême-Gauche et fait trembler les ministères ne sera pas élu le 3 septembre.

L'échec de M. Floquet, un des plus gros bonnets du parti radical, est aussi très significatif. Un parti qui voit tomber ainsi ses chefs de file est bien bas.

En somme, s'il n'a pas servi aux radicaux de s'allier aux socialistes, les socialistes n'ont pas à se louer davantage de leur entente avec les radicaux. Les candidats socialistes sont loin d'avoir obtenu l'avance qu'on supposait.

Soit lassitude, soit désillusion, soit défiance, la France de 1893 est moins révolutionnaire qu'on ne voudrait le lui faire croire, et c'est à ce point de vue que l'on peut dire que le suffrage universel s'est montré raisonnable dimanche.

Il faut avouer cependant qu'il s'est montré parfois singulièrement incohérent et qu'il a fait des choix absolument incompréhensibles. L'élection de M. Wilson, à Loches, justifie pleinement cette dernière appréciation.

Voici, du reste, comment le Temps dégage la moralité du scrutin et apprécie le résultat général :

En résumé, dit notre grand confrère, ce sont les opinions républicaines moyennes qui triomphent. Le pays a nettement manifesté deux choses qu'il veut avec la même énergie : un gouvernement franchement et vigoureusement républicain qui ne soit suspect d'aucune velléité de réaction ; en second lieu, une politique rationnelle, progressive et modérée. Ceux que l'on a appelés « les ralliés » n'ont rencontré ni l'écrasement que leur prédisaient leurs ennemis, ni obtenu les résultats qu'ils attendaient. Le pays ne veut pas encore leur confier ses destinées. C'est un résultat auquel tout devait les préparer.

On est, quoi qu'on fasse, toujours plus ou moins le prisonnier de son passé, surtout devant le suffrage universel, et, à un moment donné, il ne faut pas s'étonner qu'on en devienne la victime. Ceux à qui le pays a donné sa confiance doivent se hâter d'entrer et se fondre dans l'armée républicaine et de faire oublier ce nom de ralliés, qui n'a pas et ne doit pas avoir lui-même de signification politique.

La droite et l'extrême-gauche revenant à ce point affaiblies, on ne reverra plus, dans la nouvelle Chambre, ces monstrueuses coalitions où elles se compromettaient l'une l'autre pour renverser un ministère républicain. Personne n'en pourrait plus soutenir l'idée. Nous aurons une Chambre qu'on peut appeler la première Chambre vraiment constitutionnelle de la République. Par ses éléments, elle ressemblera passablement à la précédente ; par l'esprit et les tendances, nous croyons qu'elle en différera beaucoup. Comme il y a cent cinquante ballottages, il serait prématuré de rien augurer de trop précis. On peut croire cependant qu'il sera plus facile que dans les assemblées antérieures d'y trouver une majorité de gouvernement et, par suite, de pratiquer la politique vraiment constitutionnelle que nous avons toujours été réduit jusqu'ici à regretter.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Parmi les échecs retentissants, il faut citer, à Paris, ceux de M. Floquet, Maujan, Yves-Guyot et Andrieux.

Les deux premiers ont encore le droit de conserver un certain espoir, quoique la répartition des suffrages sur leurs divers concurrents soit assez inquiétante, mais M. Guyot ne peut même pas se présenter au scrutin de ballottage, tellement il est distancé ; quant à M. Andrieux, qu'il reste ou non sur les rangs, il succombera, car il a devant lui deux concurrents qui y resteront aussi et qui le battront sûrement. Le candidat républicain a 1,300 voix et le candidat conservateur 1,200 de plus que lui ; il ne lui reste d'autre ressource, pour couronner sa carrière d'ennemi perfide, que de se désister au profit du conservateur.

Encore faudrait-il savoir si ses électeurs le suivront dans cette voie.

M. Barrès sera battu à Neuilly. M. Pichon est sérieusement menacé à Montrouge ; en revanche, M. Clovis Hugues a la chance d'être renvoyé à la Chambre par les électeurs du 19^e arrondissement, et MM. Pascal Grousset et Sigismond Lacroix pourraient passer dans les 5^e et 12^e.

Le citoyen Vaillant sera très probablement élu dans le 20^e ; enfin, notre confrère Humbert, triomphe d'emblée dans le 15^e tandis que M. Strauss succombe contre M. Berger, et M. Klotz contre M. E. Ferry, dans le 9^e.

Deux conseillers municipaux de la droite, M. Cochin et M. Binder, sont jusqu'ici les préférés des électeurs du 8^e arrondissement.

M. Goblet n'a pas la même certitude, car les voix réunies de MM. Muzet et Yves Guyot le mettraient presque en minorité au second tour.

Ainsi qu'on l'avait prévu, les ballottages sont très nombreux à Paris, mais ce qu'on n'avait peut-être pas prévu, c'est que les électeurs accorderaient, dans beaucoup d'arrondissements, leurs suffrages à des hommes dont le nom même est inconnu, tels que : les citoyens Sembat, Lamquet, Romanet, Rouanet, Bos, Dejeante ou autres en possession d'une égale notoriété.

La protection d'Eucalyptus-Millevoys a été fatale à M. Drumont, qui est outrageusement battu à Amiens, de même que M. Delahaye, le diffamateur, dans l'Indre-et-Loire.

M. Robert Mitchell est rendu à ses études, de même que M. Dugué de la Fauconnerie, de Lareinty, de Guilloutet, de Mun, de Choiseuil, Orly, etc., etc.

M. Wilson, de triste mémoire, va rentrer triomphant au Parlement.

Parmi les députés nouveaux se trouve un homme qui fut, il y a quelques années, le héros d'une aventure parisienne autour de laquelle on fit grand bruit à l'époque.

Nous voulons parler de M. Mielvacque que la première circonscription de Brive vient de choisir pour la représenter à la Chambre.

Fils d'un huissier de la Corrèze et employé dans les bureaux de la Chambre des députés, M. Mielvacque, on s'en souvient probablement, enleva un beau matin, en pleine avenue du Bois-de-Boulogne, la fille du général espagnol, Martine Campos dont il avait su se faire aimer.

Mlle Campos possédait une fortune de plusieurs millions et sa famille protesta énergiquement contre cet enlèvement romanesque.

Mais le mariage entre les deux jeunes gens n'en fut pas moins conclu, et M. Mielvacque, devenu très riche du jour au lendemain, alla s'installer dans son pays natal. Il aura la satisfaction d'amour propre de rentrer au Palais-Bourbon comme député après en être sorti comme simple commis aux écritures.

Le grand électeur du Gers, M. Paul de Cassagnac, éprouve la désagréable surprise d'être mis en ballottage et risque de rester sur le carreau. Parmi les conservateurs de marque qui se trouvent dans le même cas, on cite : MM. de Soubeyran, Cunéo-d'Ornano, de Bernis, Le Provost de Launay, Roy de Loulay, etc.

Du côté des républicains, je remarque les noms de MM. Clémenceau, Cluseret, Marty, Trélat, Lavy, Chautemps, Lalou, etc.

M. Emanuel Arène est élu au premier tour.

La nouvelle Chambre et la presse

Les journaux républicains disent que l'élection du 20 août montre l'éloignement du pays pour les partis inconstitutionnels.

La majorité du gouvernement est plus forte que jamais.

Les journaux radicaux constatent le succès des socialistes.

Les journaux conservateurs reconnaissent leur échec, mais doutent que la nouvelle majorité ne diffère de l'ancienne.

Le XIX^e Siècle dit que la Chambre de 1889 rentre dans la débacle de 1893.

L'Autorité dit : « Rouvier et Wilson, voilà les triomphateurs ».

Le Voltaire dit que la caractéristique des élections est la débacle des ralliés.

Le Gaulois dit que la Chambre de 1893 sera la Chambre de 1881, Gambetta en moins.

X

LE PROCÈS

Nous connaissons cette fière et énergique nature. Toute autre eût désespéré. Gertrude, elle, se roidit, et refoulant les larmes qui gonflaient son pauvre cœur, elle résolut de briser les mailles honteuses dont on voulait l'envelopper.

Elle prit sa tête dans ses mains, comme si elle craignait que ses idées s'envolassent. Mascaret l'accusait de vol. Cela était évident, il voulait se venger d'elle. Maintenant, quelles pouvaient être ces preuves accablantes que M. Mascaret disait réunies contre elle.

Elle releva le front. Ses yeux étaient de nouveau sans larme, étincelants. Elle allait se défendre. Elle était seule contre un magistrat, naturellement prévenu, seule contre un homme colossalement riche, seule contre tous.

— Veuillez m'interroger, Monsieur, dit-elle.

— M. Mascaret de Loignac, continua le juge d'instruction, s'est présenté ce matin dans mon cabinet, il m'a déclaré que son intendant, M. Duménil, vous avait engagé comme institutrice, à Bordeaux le jour même où vous aviez passé vos examens.

— Cela est parfaitement exact.

— Vous avez demandé trois jours pour faire un petit voyage et vous êtes arrivée hier, vers six heures du soir, au château de Marfat. Est-ce exact ?

— Parfaitement exact.

— M. Mascaret de Loignac était absent. A son

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

La Fille du Marquis

PAR MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

IX

L'ACCUSATION

— Je ne fais pas erreur, Mademoiselle, c'est bien à l'arrestation de Mlle Dubois, institutrice, qu'on m'a ordonné de procéder.

La malheureuse jeune fille recula : quelle honte ! Pourquoi l'arrêtait-on ainsi ? Pour quel motif venait-on s'emparer d'elle comme si elle eût été une voleuse ? De quel crime était-elle accusée.

Ces questions se pressaient en foule dans son esprit. Mais elle n'en formula aucune, toujours convaincue qu'il y avait eu une erreur commise.

— Où me conduisez-vous, Monsieur ?

— Chez M. le juge d'instruction.

— Je vous suis.

La route qu'elle fit ainsi, de l'auberge au Palais de Justice, fut pour elle un vrai martyre. La foule, amassée curieusement, exprimait sa pensée en des termes qui la faisaient rougir de

honte.

— Hein ! disait l'un, comme le monde est trompeur ! Je n'aurais jamais pris cette jeunesse-là pour une voleuse !

— Voleuse ! Ce mot vint la frapper au visage comme une insulte ! Voleuse ? de quoi ? où ? comment !

— Ma parole d'honneur, dit-il tout haut M. Tardinois, je n'ai été qu'un dindon ! En la voyant seule sur la route au milieu de la nuit, j'aurais dû avoir de la méfiance... Mais voilà, on n'a jamais de la méfiance quand il convient. Croiriez-vous qu'elle est venue à Nontron dans ma propre voiture et qu'elle a eu l'audace de me faire un tas d'histoires ! et que je l'ai crue, encore !

La foule frémit d'horreur. Pensez donc ! M. Tardinois avait cru à un tas d'histoires et il l'avait menée dans sa voiture ! Quelques fortes têtes opinèrent gravement qu'il fallait que M. Tardinois eût bien peu de jugeotte pour n'avoir pas lu sur le visage de cette institutrice la trace de tous les crimes.

Quant au père Rémy, exaspéré que son hôtellerie fut le lieu d'un pareil scandale, il se tenait sur le seuil de la porte en montrant le poing à Gertrude qui disparaissait au tournant de la route, toujours entre les deux gendarmes et escortée d'une masse innombrable de curieux.

— Coquine ! va, cria-t-il.

Il y a de singuliers hasards. Le juge d'instruction du tribunal de Nontron était ce M. Leauté qui naguère, comme juge à Bergerac, avait procédé à l'interrogatoire du marquis de Courance.

Nous savons que c'était un homme juste et

bon. Il fit entrer la jeune fille dans son cabinet et la regarda.

La première impression qu'il éprouva, en examinant Gertrude, fut toute en faveur de l'accusée.

Sur ce visage blêmi, dans ces yeux blancs et pleins de larmes, il lut sans doute un bien grand désespoir, mais aussi une suprême loyauté. Cependant M. Leauté avait vu dans le cours de son honorable carrière tant de méchants avec un extérieur honnête, qu'il se tint en garde contre sa première impression.

— Vous êtes bien Mademoiselle Dubois, institutrice ?

— Oui, monsieur.

— Vous êtes bien arrivée ce matin à Nontron, après avoir erré une partie de la nuit.

— Oui, monsieur.

— Mademoiselle, M. Mascaret de Loignac s'est présenté ce matin dans mon cabinet, et a déposé contre vous une plainte en accusation de vol.

Elle se leva droite.

— De vol ! et c'est cet homme qui ose m'accuser ?

— Veuillez garder le silence pour le moment. Je vais vous interroger. Croyez-moi, il est de votre intérêt de répondre franchement et de n'altérer en rien la vérité. Recueillez-vous un instant, si vous le désirez. Je dois cependant vous dire que les charges les plus accablantes sont réunies contre vous.

Paris, 22 août.

La République française croit à la majorité du gouvernement.

L'Événement est du même avis, mais reste à savoir si on saura la diriger.

Voici comment M. Drumont, dans la *Libre Parole*, apprécie lui-même son échec électoral :

Juifs, vous ricanez aujourd'hui; Eugène Mayer a ouvert toute grande sa bouche d'égout; Rothschild, dans la fraîcheur du parc de Ferrières, se frotte les mains en se disant : « Wilson est à la Chambre et Drumont n'y est pas ! Tout va bien ! Je suis le maître du crédit de la France et le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France sera voté d'enthousiasme. »

Juifs ! voulez-vous savoir mon impression à moi ? Vous savez que je ne cache rien de ce qui m'est personnel ; quand je suis découragé je le dis.

Eh bien ! Juifs ! mon impression est une impression de profonde pitié pour vous. Vous avez la Chambre que vous rêviez, vous avez fourni au gouvernement les fonds nécessaires pour qu'elle fût ainsi ; vous avez réussi à chasser du Parlement tous ceux qui auraient osé parler. Vous avez décimé les têtes avec la baguette de Tarquin. De Mun, Déroulède, Andrieux, Delahaye, Millevoye sont hors du Palais-Bourbon ; Cassagnac n'y rentrera peut-être pas... Vous avez la Chambre qu'il vous faut, c'est-à-dire une Chambre prête à toutes les ignominies et à toutes les trahisons. Ceci vous paraît : vous en ferez trop !

Pendant ce temps, le sentiment national se réveille de plus en plus contre le juif, l'idée prend peu à peu les proportions d'une hantise, d'une obsession : le mot juif devient un de ces mots qu'on répète involontairement sans pouvoir s'en empêcher. Tous les Français, écœurés par la continuation des scandales, par la cynique impunité accordée aux grands malfaiteurs, diront bientôt : le juif, le juif, le juif.

A l'heure de la catastrophe inévitable, c'est vous qui payerez pour tout le monde, c'est à vous que l'on s'en prendra de tout le mal qui s'est accompli depuis quinze ans... Vous êtes bien coupables, juifs, et cependant, le châtement sera encore plus terrible que celui que vous auriez équitablement mérité...

La santé de M. Carnot

Le XIX^e Siècle, revenant sur la question de la santé de M. Carnot, dit que les médecins craignent une inflammation de la vésicule biliaire qui nécessiterait une opération.

Promotion

La prochaine promotion d'officiers généraux comprendra, comme généraux de division, les généraux Boitard, de Lavalette, Desesmaisons, Correnson, Motas d'Hestreaux.

Les troubles d'Aigues-Mortes

De nouvelles manifestations ont eu lieu dans la soirée de lundi, à Rome.

Les anarchistes, mêlés aux manifestants, ont élevé de petites barricades et lancé des pierres contre la troupe.

L'ordre est rétabli.

Les anarchistes ont provoqué un conflit à Milan.

Il y a eu quelques blessés et plusieurs arrestations.

retour, vous avez pris possession de vos fonctions. Puis vous êtes remontée dans votre chambre. Qu'avez-vous fait ? Il est facile de le prévoir. Vous avez vu, en passant, l'appartement de M. Mascaret de Loignac qui était ouvert; une somme de cinq mille francs qui était sur la cheminée dans un portefeuille, vous l'avez volée...

Tous les magistrats vous le diront : la première chose que fait le coupable quand on lui raconte son crime, c'est de nier. Il proteste avec énergie que rien n'est plus la x que ce dont on l'accuse.

Il se trouve même toujours si lucide, qu'il invoque immédiatement un alibi. On lui dit :

« A 9 h. 53 vous avez fait une telle chose... et aussitôt il se rappelle à merveille qu'à 9 h. 53 m. il était à dix lieues de là. »

M. Léauté fut donc étonné de voir que la jeune fille ne cherchait même pas à se défendre. A peine éprouva-t-elle un tressaillement quand le juge prononça ces quatre mots : « Vous l'avez volée... » Seulement un éclair s'alluma dans son regard pour s'éteindre aussitôt.

— Que répondrez-vous, Mademoiselle, lui dit-il.

— Monsieur, regardez-moi. Ais-je l'air d'une voleuse ? puisque c'est ainsi que cet homme m'appelle ! J'ai quitté sa maison au milieu de la nuit parce qu'il avait osé monter dans ma chambre en étant ivre... Oh ! je vous en supplie, écoutez-moi Monsieur !... Si j'ai volé, pourquoi me suis-je enfuie aussitôt au lieu de demeurer au château ? N'était-ce pas immédiatement attirer les soupçons sur moi ? Au lieu de cela, je suis partie, laissant tout, sans malle, sans rien, pour demander

M. Dupuy, président du conseil, a reçu, hier soir, à quatre heures, la visite de M. Rössmann, ambassadeur d'Italie, qui venait l'entretenir sur les incidents d'Aigues-Mortes, et les manifestations auxquelles ils ont donné lieu en Italie. M. Rössmann a insisté auprès de M. Dupuy sur l'émotion très vive soulevée en Italie par les récits publiés dans les journaux au sujet de ces regrettables incidents, ajoutant que cette émotion s'était aggravée du fait de la proclamation du maire d'Aigues-Mortes, interprétée unanimement par l'opinion comme une justification inconcevable des violences commises.

En ce qui concerne les manifestations qui se sont produites, samedi et dimanche soir, à Rome, et hier au soir à Messine, M. Rössmann en a exprimé officiellement ses regrets au président du conseil et lui a annoncé que le palais de l'ambassade française et la villa Médicis, à Rome, n'ayant pu être suffisamment protégés hier, malgré les mesures prises, une enquête avait été immédiatement ordonnée pour établir les responsabilités et, qu'en vue de cette enquête, le préfet, le questeur et l'inspecteur de police venaient d'être suspendus de leurs fonctions. Quand à l'incident de Messine, il sera procédé dans les formes d'usage à la réparation de l'injure faite au consulat de France.

Le président du conseil, répondant à la communication de M. Rössmann, lui a renouvelé, de son côté, les regrets qu'inspiraient au gouvernement français les événements d'Aigues-Mortes. Il lui a donné l'assurance qu'à l'heure actuelle, d'après les renseignements officiels les plus récents, l'ordre était rétabli et la sécurité des ouvriers italiens garantie. Ceux-ci, d'ailleurs, contrairement aux informations publiées à ce sujet, n'ont cessé de recevoir les secours et l'assistance que comportait leur situation.

M. Dupuy a rappelé, en outre, à M. Rössmann qu'une enquête administrative et une instruction judiciaire avaient été ouvertes sans délai pour établir très exactement les responsabilités. Il paraîtrait acquis, dès maintenant, que les premiers coups ont été portés par des ouvriers italiens.

Rome, 22 août.

Un millier de manifestants ont sifflé sous les fenêtres de M. Giolitti. Un groupe d'une centaine d'hommes, apercevant le préfet à la terrasse d'un café de la rue Nationale, l'a acclamé.

Aujourd'hui le conseil des ministres se réunira sous la présidence de M. Giolitti. On juge la situation du ministère difficile.

La place Farnèse est gardée militairement, l'accès en est interdit, même aux journalistes.

L'Agence Havas nous communique cette note officieuse :

« M. Brin, ministre des Affaires étrangères, a autorisé M. Rössmann, ambassadeur d'Italie à Paris, à déclarer au gouvernement français que, en conséquence de la suspension du maire d'Aigues-Mortes, décrétée spontanément par le gouvernement français, le gouvernement italien, appréciant les dispositions amicales du cabinet de Paris et ayant pleine confiance dans l'action efficace et impartiale de la magistrature française pour punir les coupables, est heureux de pouvoir considérer les incidents actuels comme clos d'une manière satisfaisante. »

asile et protection... Si vous saviez, Monsieur, quel est cet homme qui ose m'accuser ! je suis... (elle se tut une seconde) je suis une enfant trouvée. Ce misérable m'a ramassée dans un champ et m'a martyrisée pendant un an. Quand je fus arrachée à ses mains.

Son énergie première disparaissait. Lessanglots l'étouffaient, soulevant sa poitrine :

— Je me rappelle ce jour-là ! il allait me tuer, j'étais perdue... quand un jeune homme me sauva et m'emmena... J'avais neuf ans... Depuis...

Alors d'une voix vibrante, indignée encore au souvenir de l'insulte que son bourreau lui adressait, elle raconta à M. Léauté toute sa vie, depuis l'époque où elle était entrée à la Ravinière. Elle n'oubliait rien, pas un détail. Une émotion indicible s'emparait d'elle à mesure qu'elle repassait le livre ouvert et déjà si triste de sa vie, pourtant si courte.

Le magistrat écoutait sans interrompre, évidemment captivé par ce récit simple, fait simplement, mais qui laissait deviner une âme noble, généreuse et fière.

Elle raconta tout, revenant sur le commencement, elle esquissa sa vie misérable et torturée à la Bique, puis enfin sa fertilité grandie quand elle avait recouvré la liberté conquise par son travail.

Quelques-unes des parties du récit de Gertrude s'accordaient bien avec ce qu'on racontait tout bas sur les antécédents de M. Mascaret de Loignac. L'ex-usurier n'avait garde de prendre officiellement son titre de comte avec lequel il avait espéré tromper l'aristocratie périgourdine.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le recensement des votes

La commission de recensement s'est réunie aujourd'hui pour procéder à la vérification des procès-verbaux. Cette commission est composée de MM. Pauliac, Iscard et Delport.

LETTRE DE M. REY

Aux électeurs de la 2^e circonscription de Cahors

Mes Chers Concitoyens,

Malgré les injures les plus infâmes et les calomnies les plus odieuses, vous avez tenu à affirmer sur mon nom, à près de deux mille voix de majorité, vos sentiments patriotiques et républicains ; merci.

Vous avez tenu à témoigner à votre élu de 1889, votre reconnaissance pour les efforts qu'il n'a cessé de faire en vue d'améliorer le sort de ces travailleurs des champs si laborieux, si économes, si patients, si dignes en un mot de toute la sollicitude publique, qui sont la principale force de notre chère France ; merci encore.

Je me souviendrai de ces témoignages de confiance et de sympathie pour demander avec une nouvel ardeur l'application de toutes les mesures nécessaires au développement du bien-être matériel et moral des populations agricoles.

Votre verdict signifie : Paix, travail, améliorations sociales, justice pour tous. Vous pouvez compter que je ne l'oublierai pas.

Vive la France ! Vive la République !

Dr Emile REY,
Député du Lot.

Désistement de M. Cocula

M. Cocula adresse aux électeurs de Gourdon l'appel suivant :

Chers concitoyens,

La démocratie laborieuse a le droit d'être fière de 5,478 électeurs ont acclamé le candidat des travailleurs, honneur à eux, merci pour moi. Notre devoir est tout tracé : au second tour de scrutin, votons tous pour M. Lachèze, entre les mains duquel se trouve le drapeau républicain. N'hésitez pas, citoyens, ce serait une trahison.

COCULA.

Scrutin de ballottage

Nous sommes en mesure de démentir la nouvelle donnée par l'Alliance de la candidature de M. le baron Dufour, au scrutin de ballottage, dans l'arrondissement de Gourdon.

Lycée Gambetta

M. Anstett, professeur d'allemand au collège de Brioude, est délégué dans les fonctions de chargé de cours d'allemand au lycée de Cahors.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Victor Delbos, de Figeac, ancien élève de l'école normale supérieure, Professeur de philosophie au Lycée de Toulouse, vient d'être nommé en la même qualité au Lycée Michelet à Paris.

Enregistrement

M. Sourreil, receveur à Remuzat (Drôme), est nommé receveur de l'enregistrement à Latronquière, en remplacement de M. Pasturel, qui est appelé au bureau des Essarts (Vendée).

Mais s'il avait vu se fermer devant lui les portes des châteaux, il n'en restait pas moins influent sur la masse de la population, on le sait : elle devait le supposer et le supposait en effet, un brave homme, puisqu'elle ignorait une partie du passé, et croyait à des calomnies sur son compte.

On se sent dans les campagnes, tout disposé, non seulement à estimer, mais encore à respecter ceux qui possèdent.

M. Mascaret doit être en effet dans l'erreur, Mademoiselle, erreur excusable, puisque la disparition de cette somme importante, concordant avec votre brusque départ, il avait le droit de soupçonner. Du reste, votre innocence sera facile à constater. On a dû faire une perquisition dans la chambre que vous occupiez ce matin à l'auberge. Vous avez laissé vos malles au château de Marfat. On les ouvrira devant M. Mascaret de Loignac et...

Le magistrat s'arrêta. On venait de frapper à la porte de son cabinet ; c'était son secrétaire qui paraissait accompagné de M. Mascaret et de l'intendant de celui-ci.

— Monsieur le juge, dit l'ex-usurier à M. Léauté, on n'a rien trouvé à l'auberge. Seulement j'ai donné ordre qu'on apportât la malle de cette fille.

— Faites passer Mlle Dubois dans la pièce voisine, dit M. Léauté à son secrétaire.

Puis, s'adressant au propriétaire de Marfat dès que Gertrude eût disparu.

— Je viens d'interroger cette jeune fille, Monsieur ; je vous avoue qu'elle m'a répondu de façon satisfaisante. Je dois même déclarer qu'elle a

Mesures hygiéniques

Mardi la police a confisqué une grande quantité de melons qui n'étaient pas suffisamment mûrs ou qui étaient corrompus.

VILLE DE CAHORS

Fête de Charité

GRANDES RÉGATES

Données par l'Aviron Cadurcien, avec le concours de l'Aviron Toulousain, de la société Les Sauveteurs du Lot, de la Musique du 7^e de ligne et diverses autres sociétés régionales.

Dimanche 27 août, à 3 h. du soir, à l'amont du Pont-Neuf.

Les guichets seront ouverts à partir de 2 h.

Programme :

Première course

Yoles Gigs à 2 rameurs et 1 barreur.
Premier prix, médaille d'argent.
Deuxième prix, médaille de bronze.
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

Deuxième course

Yoles du Pays à quatre rameurs et 1 barreur.
Premier prix, 12 francs.
Deuxième prix, 6 francs.
Troisième prix, 4 francs.
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

Troisième course

Skiffs à 1 rameur et sans barreur.
Premier prix médaille d'argent.
Deuxième prix, médaille de bronze.
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

Quatrième Course

Yoles du Pays à 2 rameurs et 1 barreur.
Premier prix, 8 francs.
Deuxième prix, 4 francs.
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

Cinquième Course

Yoles Gigs à 4 rameurs et 1 barreur.
Premier prix, médaille d'argent.
Deuxième prix, médaille de bronze.
Parcours, 2,100 mètres, 3 virages.

Sixième Course

Périssoire à 1 pagayeur et assis
Prix, 6 francs.
Parcours, 700 mètres, 2 virages.
Une Course spéciale sera réservée aux pupilles des Sauveteurs du Lot.

Avant la première Course auront lieu les joutes et le jeu du tonneau.

Après la sixième Course aura lieu une course aux canards. (Ces divers jeux sont réservés aux jeunes gens de Cahors).

Pendant la durée des Courses, la Musique du 7^e de ligne fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Prix des places : Tribune 1 fr. ; Première 0 fr. 50 ; Deuxième 0 fr. 25.

On peut se procurer des cartes d'entrée, au siège de la Société (Café du Midi), et dans les principaux établissements de la ville.

Les engagements pour les Courses et les Jeux seront reçus jusqu'au vendredi, 25 courant, au siège de la Société (Café du Midi).

Nota. — Tout coureur sera tenu de faire connaître la couleur de son maillot et d'avoir une tenue régulière.

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion extraor-

porté de graves plaintes contre vous.

— Contre moi.

— D'ailleurs, je suis convaincu que vous vous êtes trompé. Avez-vous trouvé là-bas les clefs de cette malle ?

— Non, monsieur.

M. Léauté alla lui-même dans la pièce où était Gertrude et la fit revenir.

— Vous avez vos clefs, mademoiselle.

— Oui, monsieur.

— Veuillez me les remettre.

Gertrude obéit avec une certaine joie. Son innocence allait être reconnue et proclamée. On ouvrit la malle. Dans le premier casier on ne trouva rien, de même dans le second. Enfin, tout au fond de la malle, on aperçut le portefeuille à moitié caché sous un amas de linge.

— Voici l'argent volé, monsieur le juge, s'écria Mascaret.

On ouvrit le portefeuille. Il contenait bien cinq mille francs.

M. Léauté jeta un regard dur sur Gertrude. Elle l'avait abusé par son air d'innocence, croyait-il. Le jeune fille vit ce regard, elle comprit que c'était son dernier appui qui s'écroulait, et glissant doucement à terre, elle s'évanouit...

Gertrude est depuis huit jours dans la prison de Périgueux, où on l'a conduite. L'instruction faite par M. Léauté a été transmise au parquet du chef-lieu.

(A suivre.)

dinaire qui aura lieu jeudi, 24 août courant, à huit heures et demie du soir, au siège de la société (café du Midi).

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; préparatifs pour les régates ; questions diverses.

Syndicat agricole

La commission de la boucherie coopérative se réunira samedi, 26 août, à 8 heures du soir, au conservatoire de la société d'agriculture, pour procéder à la continuation de ses travaux.

A l'Ermitage

Lundi soir, les promeneurs remarquaient sur la montagne dite Pech des Ermites, une magnifique illumination.

C'étaient les hôtes de l'Ermitage, propriété de M. Lérès-Gambetta, beau-frère de notre illustre compatriote, qui célébraient la victoire républicaine du 20.

Les Langues vivantes

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative aux langues vivantes dans l'enseignement secondaire moderne.

Le ministre rappelle que des modifications apportées par ces nouveaux règlements au plan d'études de l'enseignement moderne et aux épreuves concernant le baccalauréat dudit enseignement, il résulte :

Que l'étude de deux langues vivantes demeure obligatoire pour tous les élèves qui se proposent de suivre le cours entier de l'enseignement moderne ;

Que l'une de ces deux langues est nécessairement l'allemand ou l'anglais, mais non plus nécessairement l'allemand ;

Que le temps consacré à l'étude de l'allemand est réduit de deux heures dans les classes de grammaire, et le temps consacré à l'étude de l'anglais augmenté de deux heures dans les dites classes ;

Que l'étude de l'anglais est avancé d'un an et commence dès la classe de cinquième à raison de quatre heures par semaine ;

Que, par décision spéciale prise sur la proposition motivée du recteur, la langue anglaise pourra, en raison des besoins particuliers de certaines régions ou de certaines localités, être substituée à l'allemand dans l'emploi du temps fixé comme il vient d'être dit, et réciproquement.

Il se pourra même que dans quelques établissements d'importance secondaire, faute de demande, ou par suite de l'insuffisance de demandes, l'allemand cesse d'être enseigné.

En ce qui concerne les élèves qui, d'après les volontés des parents, ne doivent pas achever le cours entier d'études de l'enseignement moderne, ils pourront être, par autorisation rectorale, dispensés de l'une des deux langues vivantes et admis à étudier seulement l'une quelconque de celles qui sont enseignées dans l'établissement. La demande de dispense et la désignation de la langue choisie seront faites par la famille.

Incendie du mont St-Cyr

Mardi soir, vers huit heures, le feu a pris, on ne sait comment, sur le mont St-Cyr à des broussailles, mais il n'a causé que bien peu de dommages.

Avis aux Suisses

Le Consul de Suisse à Bordeaux invite les Suisses nés en France d'un père Suisse né hors de France et d'une mère née en France, à s'adresser sans retard à son consulat pour y prendre connaissance des nouvelles obligations que leur impose la loi française promulguée le 22 juillet 1893.

Bédier

Un grave accident a eu lieu à Bédier. Le nommé Moisset, domestique de M. Roux, entrepreneur de travaux publics, à Figeac, était occupé à transporter avec un tombereau des cailloux destinés à l'empierrement de la route nationale. A certain moment il eut la malheureuse idée de se coucher sous le véhicule chargé après avoir laissé le cheval à côté des brancards : l'animal piqué par les mouches heurta le tombereau qui s'accabla et la traverse du frein écrasa littéralement le crâne de l'imprudent. La mort a été instantanée.

Flaujac

La gendarmerie de Lalbenque a dressé procès-verbal, pour coups et blessures, sur la personne du sieur Rioli, Pierre, cultivateur à Flaujac, au nommé Gaveur, Pierre, cultivateur au même lieu.

Montauban

Un incident regrettable s'est produit pendant le dernier concert militaire qui est donné sur les allées Mortarieu. Des enfants s'amusaient à jeter des serpents en papier sur le kiosque où étaient les musiciens. Le chef de musique, atteint par un caillou attaché aux extrémités des serpents, a fait immédiatement cesser le concert. Aussitôt, de vifs commentaires ont été échangés par les assistants. Après une violente altercation entre un officier et un employé de la régie, l'officier a giflé le civil. Cette af-

faire n'aura pas de suites. Des ordres ont été donnés par le maire pour faire cesser à l'avenir l'usage des serpents. Sans cet arrêté, les concerts militaires auraient été supprimés.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 24 AOUT 1893

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

Pas redoublé,	Dureau.
Martha (ouverture),	Flotow.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Le Cœur d'Yvette (valse),	Klein.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
Mathilde (polka),	Jacob.

FAITS DIVERS

Les plaisirs de Chicago

La *Pall Mall Gazette* signale à l'indignation publique le spectacle révoltant qui vient d'être offert par les organisateurs de l'Exposition de Chicago : la « Danse du Soleil » dansée par deux jeunes Peaux-Rouges, qui frappés de coups de couteaux, s'arrachent des lambeaux de chair et les mangent. 10,000 spectateurs, parmi lesquels un grand nombre de femmes, ont assisté à cette scène odieuse.

Les chasselas de Fontainebleau

L'adjudication du chasselas de la fameuse treille du château de Fontainebleau a eu lieu mardi.

La chaleur persistante a été très favorable à la vigne et le nombre des lots, qui n'était que de soixante-cinq en 1892, a été cette année de cent onze, représentant environ deux mille huit cents kilos.

Le raisin est d'une qualité exceptionnelle ; malheureusement, les grappes ont été abimées par les guêpes, aussi les enchères n'ont-elles pas été vivement disputées comme d'habitude. Le prix du kilo qui ressortait l'année dernière à un franc soixante-cinq centimes a atteint à peine soixante-dix centimes ; la vente n'a produit que seize cent un franc au lieu de 2,920 en 1892.

L'acacia est un poison

Il y a cinq ou six ans, le 26^e dragons, alors en garnison à Dijon, perdit des chevaux dans des conditions assez extraordinaires. L'escadron auquel ils appartenaient, le 3^e, si j'ai bonne mémoire, venaient de consacrer quelques jours à faire des manœuvres aux environs de Dijon. Après une nuit passée en cantonnement dans un village, on était parti de bon matin, tous les chevaux ayant l'air de se bien porter ; tout à coup, l'un d'eux était tombé mort sur la route, puis un second, puis un troisième, finalement il en était mort six.

Naturellement, le colonel avait prescrit une enquête. Cette enquête n'avait pas amené de bien bons résultats. Les vétérinaires parlaient d'un empoisonnement occasionné par des avoines de mauvaise qualité ; mais ils ne se prononçaient pas d'une manière bien formelle.

Je lus ce fait divers dans les journaux de la localité. L'explication donnée par les vétérinaires du régiment ne me semblait pas admissible. C'est le même fournisseur qui, d'ordinaire, fournit l'avoine de tous les chevaux d'un escadron. Comment admettre que cette avoine eût été d'assez mauvaise qualité pour empoisonner six des chevaux d'un escadron, sans rendre les autres malades ? En revanche tous les symptômes dont on parlait me rappelaient singulièrement un autre empoisonnement dont j'avais été témoin quelques années auparavant. Le cocher de mon père, venant de la campagne à Paris, avec quatre chevaux, s'était arrêté dans une auberge de village pour passer la nuit. Deux de ses chevaux étaient séparés par un bas flanc formé d'une perche d'acacia, encore recouverte de son écorce. Pendant la nuit, ces deux chevaux avaient rongé l'écorce. Le lendemain matin, ils étaient morts après avoir rendu par la bouche une énorme quantité de bave. Or, on signalait précisément que les chevaux du 26^e dragons avaient aussi rendu de la bave en très grande quantité.

Frappé de cette coïncidence, je me permis d'écrire au colonel pour la lui signaler ; quelques jours après, il me répondit qu'au reçu de ma lettre il avait prescrit une nouvelle enquête et que cette enquête justifiait complètement mes soupçons. Les chevaux de l'escadron avaient passé la nuit attachés sur la place du village. Or, sur cette place, il y avait quelques acacias. Les chevaux qui avaient été à portée de ces arbres en avaient rongé les écorces et étaient tous morts. Du reste, le général commandant le corps d'armée, mis au courant de l'affaire, avait fait envoyer au laboratoire de l'école de pharmacie un fagot de branches d'acacia, et on en avait extrait un poison très violent, ayant un nom latin superbe, mais dont je ne me souviens pas, bien que le rapport m'ait été envoyé en même temps qu'une lettre officielle du colonel, m'adressant ses remerciements.

Je me permets de raconter cette histoire parce qu'elle prouve combien les choses se passent sérieusement dans les ministères.

L'acacia est un poison violent pour les chevaux. Cela est bien établi par un rapport officiel adressé à un général commandant un corps d'armée, et transmis certainement par lui au ministre de la guerre. Or, dans ce moment, on vient d'afficher dans toutes les communes de France une circulaire où le ministre de l'agriculture recommande aux agriculteurs de donner à leurs animaux, pour remplacer le foin qui manque, des ramilles d'arbres ; et parmi les arbres recommandés, figure l'acacia ! Il est même l'objet d'une sanction toute spéciale. Chaque essence a un coefficient représentant la valeur de ses ramilles au point de vue alimentaire. L'acacia a l'un des coefficients les plus élevés.

Je connais déjà un infortuné fermier auquel cette circulaire vient de coûter trois vaches. C'est un Belge qui habite tout près de la frontière, dans la Flandre orientale. En passant dans un village français, il a lu l'affiche en question, signée par un ministre ; il a eu confiance, et ses trois vaches sont mortes.

Baron E. de MANDAT-GRANCEY.

La pomme de terre et le bétail

Les journaux de tous les départements ont propagé dans la mesure du possible les instructions officielles concernant les moyens les plus propres à remédier à la pénurie de fourrages.

A ce sujet, le *Patriote*, de Rouen, publie l'article suivant qu'il est intéressant de reproduire : « Une lettre que vous avez publiée, il y a quelques jours, appelle l'attention des cultivateurs sur l'avantage qu'il y aurait à substituer la pomme de terre au fourrage.

» Pour le porc, la chose est connue et pratiquée à peu près dans toutes les fermes, mais on n'a pas coutume, n'est-il pas vrai, de donner des pommes de terre aux vaches et aux chevaux ? Votre correspondant déclare qu'il en a fait l'essai pourtant et qu'il en a été très satisfait. Pour les vaches laitières, il les donne non pas crues ni bouillantes, mais séchées au four et il affirme que cette nourriture constitue un excellent aliment et augmente la production du lait. « Pour les chevaux, dit-il, la pomme de terre mélangée de son, remplace parfaitement le fourrage et » maintient les animaux en magnifique condition. »

» En ce qui concerne les vaches laitières, il est reconnu, en effet, par les spécialistes les plus éminents (Kuhn entre autres) que les pommes de terre constituent un énergique fourrage à lait, mais elles fournissent, dit-on, du beurre de moindre qualité. Notre correspondant les donne séchées au four, autrement dit *en robe de chambre* ; mais on peut les donner également crues, écrasées ou hachées, en mélange avec des fourrages passés au hache-paille ; cependant on recommande de ne pas dépasser la dose de 15 kil. par tête et par jour. »

Les places marquées dans les wagons

A-t-on le droit de marquer sa place dans un wagon ?

Telle est la question qu'on se pose depuis l'incident qui s'est produit à la gare de Saint-Lazare ; entre M. D., haut fonctionnaire du sous-secrétariat des colonies, et M. G., capitaine en retraite, commissaire du service administratif du chemin de fer d'Argenteuil à Mantes.

Celui-ci avait exigé, et non point sans quelque violence, que M. D. lui cédât le coin du compartiment qu'il avait marqué affirmant que nul n'avait le droit de retenir sa place à l'avance.

Il était donc, à la suite de cet incident, particulièrement intéressant de savoir si, oui ou non, les voyageurs ont le droit de choisir leur place, de la marquer par un objet quelconque, quitte même à ne l'occuper qu'en cours de route si, par exemple, la première partie du trajet est faite dans le wagon restaurant.

Pour savoir exactement à quoi s'en tenir sur les droits du public en semblable circonstance, un de nos confrères s'est rendu au ministère des travaux publics, où les renseignements suivants lui ont été fournis à la direction des chemins de fer.

C'est un droit absolu pour le voyageur de retenir sa place, et ce droit a été consacré par plusieurs circulaires ministérielles. Il l'a été notamment par une lettre adressée le 17 mai 1889 aux administrateurs des compagnies sous le ministère de M. Yves Guyot, à l'occasion d'une plainte formulée par un voyageur auquel un agent du chemin de fer avait refusé d'intervenir pour lui faire restituer la place qu'il avait marquée dans un compartiment de 1^{re} classe.

De la lettre-circulaire du 17 mai 1889 nous ne retiendrons que le passage suivant :

« Il est du devoir des agents des compagnies de faciliter l'installation des voyageurs dans les trains et de prévenir les conflits qui peuvent s'élever entre eux, et, dès lors, ils doivent intervenir quand ils en sont requis, afin d'assurer autant que possible aux voyageurs la jouissance paisible des places qu'ils ont marquées et de les empêcher, par contre, de retenir plus d'une place par personne. »

Voilà qui est clair et qui rendra désormais impossible, nous l'espérons, le retour d'incidents semblables à celui que nous signalons plus haut.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
BORDEAUX**

Billets Aller et Retour à Prix réduits

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de la ville de Bordeaux avec toutes les gares et stations de son réseau, délivrera à partir du 1^{er} Août 1893, à la gare de Bordeaux des billets aller et retour pour toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres jusqu'à 700 kilomètres. Au-dessus de 700 kilomètres, cette durée est de huit jours.

Exceptionnellement, la durée de validité des billets d'aller et retour qui seront délivrés de Bordeaux aux gares ci-après et vice-versa, est fixée ainsi qu'il suit, non compris les jours de départ et d'arrivée :

Poitiers et stations au delà vers Châtelleraut, 3 jours.

Châtelleraut et stations au delà vers Château-Loir, 4 jours.

Château-Loir et stations au delà vers Le Mans (inclus), 5 jours.

Si le délai de validité de ces billets expire un dimanche ou un jour férié, ce délai est augmenté de 24 heures.

Si ce délai expire un dimanche suivi d'un jour férié, ou un jour férié suivi d'un dimanche, ce délai sera augmenté de 48 heures.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traite à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montconté.

PRIX MODÉRÉS



BULLETIN FINANCIER

Grâce aux bonnes nouvelles reçues de l'étranger, les bonnes tendances que nous signalions hier s'accroissent sur notre marché. Notre 3 0/0 en progression nouvelle de près de 0,20 centimes à terme à 99.40 ; il est demandé au comptant à 99.30. L'amortissable est bien tenu à 99.20. Le 4 1/2 est sans grand changement à 103.92 et 95 centimes à terme et à 103.75 au comptant.

Parmi les fonds étrangers, les Consolidés anglais repèrent 1/16 à 97 11/16 en première cote. L'Italien cote de 84.80 à 84.60 et s'arrête à 84.75. L'Extérieure espagnole est soutenue à 62 3/16 et 1/4. Le Hongrois est lourd à 93 1/4.

Pour les fonds Russes, l'Orient est calme à 67.20 et le 3 0/0 1894 monte à 80.35. Le Turc est très demandé à 22.20. Un peu plus d'activité sur le marché de nos grandes sociétés de crédit.

La Banque de France fait 4445 en hausse de 20 fr. sur hier. Le Crédit Foncier a également 5 fr. de hausse à 965, et le Crédit Lyonnais passe de 772.50 à 775. Les actions de nos grands Cies conservent leurs bonnes dispositions.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA GUERRE
SERVICE DES VIVRES

FOURNITURE ET FABRICATION
DE PAIN DE TROUPE
A LA RATION

à faire du 1^{er} octobre 1893 au 30 septembre 1894, dans le département du Lot.

Le 13 septembre 1893, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la fourniture et, s'il y a lieu, de la fabrication, avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1^{er} octobre 1893 au 30 septembre 1894, dans le département du Lot.

Les adjudications spéciales par arrondissements de fourniture, seront effectuées au chef-lieu de chaque arrondissement, par les soins d'une Commission que présidera le Maire ou son délégué. Ces arrondissements sont composés comme il suit :

Corps d'armée: 17^e (Toulouse)
Chef-lieu d'arrondissement de fourniture: Cahors;

Composition des arrondissements de fourniture: Le département du Lot;
Service de fourniture: 1,300;
NOTA. — Sont exclus du nombre des parties prenantes les sous-officiers en station, les enfants de troupe et le personnel des écoles militaires préparatoires.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges, de l'instruction sur le mode de procéder aux adjudications pour le Département de la Guerre et des renseignements spéciaux à chaque arrondissement de fourniture, dans les bureaux du Directeur du Service de l'Intendance du 17^e Corps d'armée, du Maire président la commission d'adjudication, des Sous-Intendants militaires chargés du service des Subsistances militaires dans le 17^e Corps d'armée et de la Préfecture.

Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications devront faire parvenir, au plus tard le 2 septembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire chargé du service des Subsistances militaires au chef-lieu du corps d'armée précité, savoir :

1^o Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumis-

sionner, leur nom, prénoms, domicile et qualité, et spécifiant s'il y a lieu, les différents arrondissements de fourniture pour lesquelles elles demandent à concourir;

2^o Une pièce constatant leur qualité de Français;

3^o Un extrait de leur casier judiciaire pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarés en état de faillite ou qu'elles ont été réhabilitées et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judiciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de sa production;

Toutefois les anciens faillis concordataires qui auront bénéficié de la disposition transitoire de l'article 25 de la loi du 4 mars 1889, ainsi que les personnes admises à la liquidation judiciaire en vertu de la même loi, pourront solliciter leur admission à concourir, en produisant, soit le jugement déclarant que les intéressés ne seront soumis qu'aux incapacités édictées par l'article 21 de la loi du 4 mars 1889, soit le jugement qui les a admis à la liquidation judiciaire, ainsi que l'autorisation spécialement délivrée par le juge-commissaire en vue de l'adjudication à intervenir;

4^o Un état indiquant les entre-

prises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul, soit en société.

Les sociétés qui désireront concourir trouveront dans les bureaux des Sous-Intendants militaires les indications nécessaires pour la production des pièces exigées.

Il sera donné récépissé de chaque déclaration déposées aux personnes qui en feront la demande. Ce récépissé devra être retiré au bureau du Sous-Intendant militaire du chef-lieu du corps d'armée.

La liste ouverte pour constater la remise des déclarations dans chaque corps d'armée sera définitivement close le 2 septembre, à six heures du soir.

La commission d'admission régionale statuera, au jour fixé par le Président, au chef-lieu du Corps d'armée, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires. Les intéressés seront avisés de la décision prise à leur égard par le Sous-Intendant militaire, membre technique de cette commission. Les candidats admis pourront soumissionner dans toute la région, en faisant constater leur identité en séance d'adjudication ou en s'y faisant

représenter par un fondé de pouvoirs.

Les candidats admis dans une région de corps d'armée pourront soumissionner, sous les mêmes conditions, dans les autres régions et à charge par eux de faire la preuve en séance d'adjudication, de leur admission sur un autre point.

Chaque soumission définitive, établie sur papier timbré, d'après une formule que délivreront les Sous-Intendants militaires, devra être accompagné d'un récépissé de versement à l'une des caisses du Trésor, à titre de cautionnement provisoire, d'une somme calculée à raison de cinquante centimes par homme de l'effectif servant de base au marché à souscrire.

NOTA. — Les arrondissements de fourniture non adjugés aux premières opérations seront remis en adjudication le 26 septembre. Les nouveaux marchés commenceront dans ce cas, le 16 octobre 1893.

Paris, le 8 août 1893.

Le Ministre de la Guerre,
Général LOIZILLON

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS
Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social: Rue de Vayrols, n° 7

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les libraires.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^{fr} 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

PURGATIFS et DÉPURATIFS
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.
TRES CONGRUITS ET TRES SÛRS D'AUTRES NOMS
Exiger les Véritables
avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANK
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION: 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures où figurent les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
— Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro specimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la NIXE de Hicsonnier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

La Grande
Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM.:

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIROY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché: 600 fr.
Payables: 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié: 750 fr.
Payables: 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris